

OBJECTIF DES ACT À DOMICILE

Concevoir un parcours de santé personnalisé à partir du logement des personnes, en mobilisant et coordonnant les dispositifs / acteurs potentiels ou existants sur le secteur de l'habitation.



CONTACT :

GALA

303A Avenue de Colmar

67100 STRASBOURG

☎ 03 88 24 70 00

📠 03 88 24 70 07

✉ accueil.gala@arsea.fr

ANTENNES :

Secteur Nord

4 rue Thomas Becquet

67500 HAGUENAU

Secteur Ouest

63A rue Romaine

67700 SAVERNE

Secteur Sud-Ouest

Maison de l'Insertion

1 chemin de Dorlisheim

67120 MOLSHEIM

Pour toute information concernant ce dispositif contacter :

Florence KLEIN

Cadre intermédiaire

07 68 93 09 20

Céline KRIEGER

Assistante de direction

03 88 24 70 00

Association Régionale Spécialisée d'action sociale, d'Éducation et d'Animation



Arsea

SIÈGE ET DIRECTION GÉNÉRALE
204, avenue de Colmar
B.P. 10922 - 67029 Strasbourg Cedex
03 88 43 02 50
www.arsea.fr
accueil.direction@arsea.fr
Mission reconnue d'utilité publique

Arsea

Établissement GALA

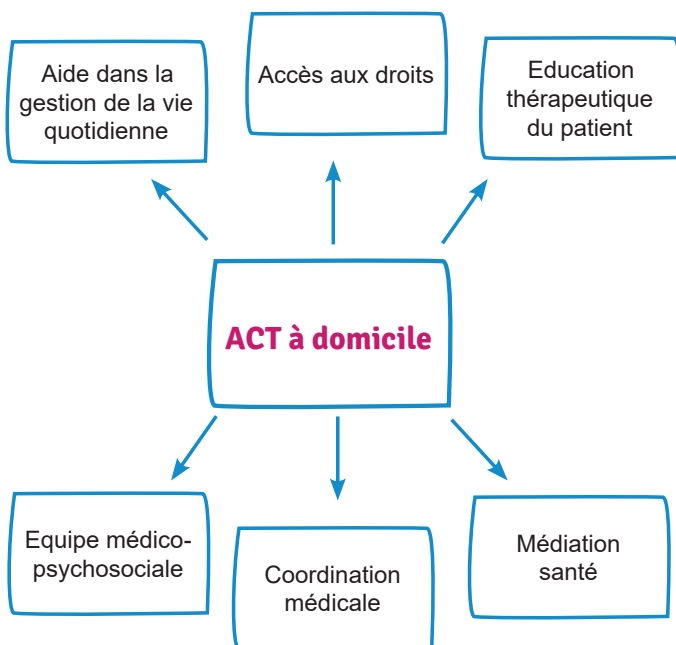


Accompagnement et Coordination Thérapeutique à domicile



**Une place pour chacun
Un projet pour tous**

ACT A DOMICILE



GALA propose **10 places expérimentales d'accompagnement global** de proximité via des **visites à domicile** à travers :

- La **régularisation des droits, des prestations** indispensables,
- L'organisation de **l'accès aux soins** et la **coordination médicale**,
- L'entretien du **logement** et la gestion des **besoins de première nécessité**,
- Le développement du **lien social** de proximité afin de créer des conditions de maintien et d'épanouissement stables dans l'habitat.

BÉNÉFICIAIRES :

L'expérimentation s'adresse aux personnes souffrant d'une **maladie chronique invalidante** bénéficiant d'un logement présentant une ou plusieurs **vulnérabilités** : fragilité psychique, précarité économique, environnement administratif et juridique inexistant, éloignement du système de santé, isolement géographique, familial ou social, pratiques à risques ou addictives.

Ces patients ne nécessitent pas d'hospitalisation et sont domiciliés en zone péri-urbaine ou rurale.

ACCOMPAGNEMENT :

Les ACT à domicile permettent un accompagnement de coordination pluridisciplinaire à travers :

- Un **contrat de 6 mois, renouvelable** jusqu'à **24 mois**, pour s'adapter aux différentes problématiques des patients et leur permettre de se reconstruire sereinement.
- Des **rendez-vous** à domicile sont prévus **une fois par quinzaine**.

PROCÉDURE D'ADMISSION :

» La préadmission

Si la demande est complète, une visite à domicile est programmée afin de permettre une évaluation des besoins d'accompagnement, une explication du fonctionnement du dispositif et la co-construction du projet.

L'adhésion de la personne sera la condition sine qua non de la mise en place de l'accompagnement.

Si une place est disponible une date de démarrage de l'accompagnement est fixée, dans le cas contraire le candidat sera sur liste d'attente.

» L'admission

L'équipe, à partir des éléments de l'entretien de préadmission, va étayer le bilan diagnostic, recueillir les attentes de la personne, fera le lien avec l'ensemble des partenaires déjà en place et une recherche de futurs acteurs locaux.

10 places expérimentales d'Accompagnement et de Coordination Thérapeutique à domicile en zone péri-urbaine et rurale